

L'an deux mil treize, le jeudi 25 avril, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARDELÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 19 avril 2013.

Etaient présents : Mr MARDELÉ, Mme CORMIER, Mr MORIN, Mme LECHAT, Mr NOUVEL, Mme LE TOHIC, Mrs GIRET, OGER, Mme CERTENAIS, Mrs COIGNARD, MAIGNAN, Mme OZILLE, Mrs PELLOQUIN, BARBÉ, Mme ROYO, Mr BRAULT, RODALLEC, GUYARD, FERRON, Mme EVRARD, Mr CHAMBRIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur POISSON pouvoir à Madame CORMIER
Madame LUCAS pouvoir à Monsieur MARDELÉ
Madame RONDEAU pouvoir à Madame LE TOHIC
Monsieur GÉRAULT pouvoir à Monsieur CHAMBRIER
Madame MILLE pouvoir à Madame EVRARD
Madame TOURTELIER pouvoir à Monsieur FERRON

Absents non excusés :

Madame BOURNICHE
Monsieur SOCKALINGUM

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27

La séance est ouverte à 20H30.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Monsieur GUYARD, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération 2013/04/02

OBJET : Fonction publique : Autres catégories de personnels
ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION POUR UNE STAGIAIRE

Monsieur le Maire, expose le rapport suivant :

Dans le cadre de sa formation «Master Management du Sport » à l'Université de Rennes 2, Mademoiselle BRETON Marina a effectué un stage de 6 semaines (du 25/02/2013 au 05/04/2013) au service jeunesse et sports de la commune.

Aussi, afin de récompenser le travail accompli,

Il est décidé, à l'unanimité :

- de lui attribuer une gratification d'un montant de 150 €

Pour extrait conforme,
Le 26 avril 2013

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215300344-20130425-D20130402-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2013

Publication : 26/04/2013

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation